



Ordre du jour

Conseil Municipal

28 avril 2011
20h30

1) Cession d'un terrain à détacher de la parcelle communale cadastrée section AM n°153, sise rue des canadiens, aux fins de construction d'une salle de sports.

Rapporteur : Monsieur Dominique BETOURNE, Adjoint au Maire

2) Participation des communes voisines aux frais de fonctionnement des établissements scolaires maternels et élémentaires de la ville de Bernay – révision des forfaits annuels

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

3) ~~Marché d'exploitation du service de transport public urbain – autorisation de signature~~

Rapporteur : Madame Valérie BRANLOT

4) Transport urbain de la ville de Bernay – Convention entre la ville de Bernay et la commune de Menneval.

Rapporteur : Madame Valérie BRANLOT

5) Transport urbain de la ville de Bernay – Application des nouveaux tarifs

Rapporteur : Madame Valérie BRANLOT

6) Travaux écoles élémentaires – demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Èure et autres collectivités ou organismes.

Rapporteur : Madame Marie-Lyne RIVIERE, Adjointe au Maire

7) Demande de financement auprès de l'Etat pour différentes opérations d'aménagement.

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

8) Fixation des tarifs pour le « camp été » ados et l'échange Européen organisés par le centre de loisirs.

Rapporteur : Madame Sophie DELANYS, Adjointe au Maire

9) Travaux de réfection du bassin extérieur de la piscine municipale – demande de subvention.

Rapporteur : Madame Marie-Lyne RIVIERE, Adjointe au Maire

10) Rapport annuel sur les mutations du patrimoine communal pour l'exercice 2010 (annexe au compte administratif 2010).

Rapporteur : Monsieur Dominique BETOURNE, Adjoint au Maire

11) Compte administratif 2010 - « budget principal » - « budgets annexes eau et assainissement » - « budgets annexes : lotissement - locaux industriels et commerciaux – centre de loisirs».

Rapporteurs : Monsieur Jean-Hugues BONAMY et Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.

12) Approbation du compte de gestion 2010 du trésorier de Bernay

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

13) Affectation définitive résultats 2010 - « budget principal »-« budgets annexes eau et assainissement »- budgets annexes : « locaux industriels et commerciaux » – « service éducation jeunesse »

Rapporteurs : Monsieur Jean-Hugues BONAMY et Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.

14) Budget primitif 2011 « eau/assainissement »

Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.

15) Fixation du prix de vente de l'eau, de la redevance d'assainissement, de la redevance pour le dépotage des matières de vidanges - année 2011

Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.

16) Budgets primitifs 2011 : « budget principal » - budgets annexes : « locaux industriels et commerciaux » – « service éducation jeunesse »

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

17) Vote du taux des quatre taxes locales.

Rapporteur : Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire

18) Attribution de subventions aux associations.

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Bernay a été extrait ce qui suit :

Le vingt huit avril deux mille onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bernay, en suite de la convocation faite le vingt deux avril deux mille onze, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUREY, Maire de Bernay, Sénateur de l'Eure.

Étaient présents : Mr MAUREY, Mr QUINTON, Mme DELANYS, Mme RIVIERE, Mr BONAMY, Mme BARRE, Mr SOURDON, Mr BETOURNE, Mr BERVILLE, Mme GENET, Mme ANGOT, Mme DAVID, Mme LE GRAND, Mr JOSSE, Mr WIRTON, Mme BRANLOT, Mr BAROCHE, Mr BOHARD, Mr LAUNAY, Mme DIONIS, Mr MESNILDREY, Mme PITETTE, Mr LEROOY, Mr DIDTSCH, Mme VARANGLE.

Ont donné procuration : Mme TURMEL à Mr MAUREY, Mme V. LIBERT à Mme RIVIERE, Mr SANDIN à Mme DELANYS, Mme BLOTIERRE à Mr BETOURNE, Mme A. LIBERT à Mr BONAMY, Mme LE GAL à Mme LE GRAND, Mr GERMAIN à Mr BAROCHE, Mme DUBUS à Mr DIDTSCH.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

CESSION A MONSIEUR ET MADAME FOUQUET D'UN TERRAIN DE 18 ARES A DETACHER DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AM N°153, SISE RUE DES CANADIENS, AUX FINS DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS

Rapporteur : Monsieur Dominique BETOURNE, Adjoint au Maire.

Le Rapporteur expose à l'assemblée que Mademoiselle Ingrid Fouquet, domiciliée 7 allée du Relais à Bernay, forme le projet d'ouvrir une salle de sports, musculation, remise en forme, d'environ 600 m², partant du constat que cette activité privée est absente de la ville et devrait répondre à un besoin, eu égard au nombre de sections sportives présentes.

A ces fins, elle sollicite l'acquisition d'un terrain de 18 ares à détacher de la réserve foncière de la Commune cadastrée section AM n°153, rue des Canadiens dont la localisation lui paraît adaptée, tant par son accessibilité aisée que par sa proximité d'équipements sportifs communaux comme la Salle de sports André Rémy, et les stades Denis Bailly et Lucien Bourgeois.

Il s'agit d'un projet familial puisque ce sont Monsieur Jean-Michel Fouquet et Madame Pierrette Fouquet, ses parents, domiciliés à La Fosse Picard, 27270 Grandcamp, qui se porteront acquéreurs du terrain.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Mademoiselle Fouquet de mener à bien son entreprise en décidant de céder à ses parents la parcelle sollicitée au prix de 12 € / m²,

pour un montant total de 21 600 €, frais d'établissement et de publication de l'acte notarié et d'intervention du géomètre à la charge des acheteurs.

Les membres de la commission municipale des Finances et du Développement Economique réunis le 21 avril 2011 ont émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis du Service France Domaine sur la valeur du bien en date du 6 janvier 2011,

Considérant qu'il importe de faciliter et d'encourager la réalisation de projets d'activité économique de cette nature sur le territoire communal et que la réserve foncière de la rue des Canadiens a été constituée à cet effet,

S'en rapportant à l'avis favorable émis sur cette affaire par les membres de la commission des Finances et du Développement Economique le 21 avril 2011,

DECIDE de céder à Monsieur et Madame Jean-Michel Fouquet, domiciliés à la Fosse Picard, 27270 Grandcamp, un terrain nu de 18 ares à détacher de la parcelle cadastrée section AM n°153, rue des Canadiens, aux fins d'y construire une salle de sports,

FIXE le prix de vente de la dite parcelle à 12 € / m², soit à un montant total de 21 600 €, frais d'établissement de l'acte notarié et d'intervention du géomètre-expert à la charge des acheteurs,

DESIGNE :

1/ Maître Claude BEN GELOUN, Notaire à Bernay, aux fins de réaliser l'acte authentique de transfert de propriété,

2/ Monsieur Philippe LEMBLÉ, Géomètre-expert à Bernay, aux fins de réaliser les dossiers de division parcellaire et de conservation cadastrale nécessaire à la passation de l'acte,

AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de cession ainsi que toutes pièces administratives et comptables y afférentes.

PARTICIPATION DES COMMUNES VOISINES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE BERNAY - REVISION DES FORFAITS ANNUELS

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

Le rapporteur rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il est proposé de procéder à la révision des forfaits annuels réclamés aux communes voisines au titre de la participation aux frais de fonctionnement des établissements scolaires publics élémentaires, et de créer un nouveau tarif pour la participation aux frais de fonctionnement pour les établissements maternels.

Pour information – Tarifs actuellement pratiqués (votés en avril 2010):

Communes n'ayant pas signé de Convention de préscolarisation et / ou de scolarisation
443 €/an/élève/élémentaire et 451€/an/élève/maternelle.

Communes ayant signé une Convention de préscolarisation et/ou de scolarisation
407 €/an/élève/élémentaire et 415€/an/élève/maternelle.

Communes ayant signé une convention :

- Caorches Saint Nicolas (Sections maternelles)
- Ferrières Saint Hilaire
- Plainville
- Saint Quentin des Isles
- St Victor de Chrétienville (1ère et 2ème année de maternelle)
- Saint Clair d'Arcey
- Valailles

Les Membres de la Commission des Finances et du Développement Economique, consultés à ce sujet, ont émis un avis favorable et proposent que les tarifs qui seront applicables à compter de l'année scolaire 2011/2012 soient fixés comme suit :

Communes n'ayant pas signé de Convention de préscolarisation et / ou de scolarisation
454 €/an /élève/élémentaire et 462 €/an /élève/maternelle.

Communes ayant signé une Convention de préscolarisation et/ou de scolarisation
417 €/an /élève/élémentaire et 425 €/an /élève/maternelle.

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

- 8 abstentions (Mme Dubus par procuration, Mmes Dionis, Pitette, Varangle, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didtsch)
- 25 favorables

S'en rapportant aux avis favorables émis par les membres de la Commission « Enfance et réussite éducative » en date du 13 avril 2011 et par les membres de la Commission « Finances et du Développement Economique » en date du 21 avril 2011,

DECIDE d'arrêter comme ci-dessus le montant des participations qui seront réclamées aux communes voisines pour tout élève scolarisé dans un établissement public maternel ou élémentaire, à compter de la rentrée de septembre 2011/2012.

**MARCHE D'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC D'INTERET LOCAL –
AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Rapporteur : Madame Valérie BRANLOT

Le rapporteur rappelle que l'appel d'offres concernant le marché d'exploitation du service de transport public d'intérêt local a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres réunie le 29 novembre 2010.

Conformément à l'article 35-I-1 dernier alinéa du codes des marchés publics, la commission d'appel d'offres a décidé de procéder à un marché négocié avec le seul candidat de la procédure antérieure ayant présenté une offre, la société VEOLIA TRANSPORT NORMANDIE INTERURBAIN.

Les négociations entamées à partir du 7 janvier 2011 avec VTNI, ont abouti à une nouvelle proposition financière.

Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le vendredi 15 avril 2011 ont décidé d'attribuer le marché à la société VTNI, pour un forfait journalier (comprenant les deux bus) d'un montant de 750,47 € HT soit 791,74 € TTC. Ce marché a une durée de 5 ans.

Les membres de l'assemblée sont appelés à autoriser Monsieur le Sénateur Maire à signer le marché avec l'entreprise VTNI,

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant ;

- 2 abstentions (Mrs Launay et Lerooy)
- 6 contre (Mmes Dionis, Pitette, Dubus par procuration, Varangle, Mrs Mesnildrey, Dédtsch)
- 25 favorables

S'en rapportant à l'avis favorable par les Membres de la Commission « Finances et du Développement Economique » en date du 21 avril 2011.

CONSIDERANT le bien fondé de l'exposé du rapporteur,

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

TRANSPORT URBAIN DE LA VILLE DE BERNAY – CONVENTION MUTUELLE ENTRE LA VILLE DE BERNAY ET LA COMMUNE DE MENNEVAL

Rapporteur : Madame Valérie BRANLOT

Dans le cadre du renouvellement du marché de transport urbain, une refonte partielle des horaires et des circuits est prévue afin de satisfaire les demandes des usagers.

A partir des nombreuses demandes issues du questionnaire adressé aux usagers courant 2010, il a notamment été proposé de relier les communes de Bernay et de Menneval qui forment une continuité d'agglomérations. Les habitants de ces deux communes pourraient ainsi se rendre plus aisément dans les différents commerces, structures administratives, culturelles et de loisirs présentes sur le territoire.

Selon la proposition émise par Veolia Transport Normandie Interurbain (VTNI) et en plein accord avec la municipalité de Menneval, trois arrêts seraient créés à Menneval et desservis par les bus du service de transport urbain de la ville de Bernay :

- Menneval – centre commercial
- Menneval – Mairie
- Menneval – zone d'activités.

Afin de formaliser les obligations des deux parties pour la mise en place de cette liaison, une convention a été établie entre les deux collectivités. Celle-ci définit notamment les conditions financières et techniques de ce nouveau service.

Par délibération en date du 24 mars 2011, les membres du Conseil municipal de la commune de Menneval ont émis leur accord sur cette desserte et approuvé les termes de la convention à intervenir (coût du service pour Menneval, nombre d'arrêts, équipement, tracés, horaires).

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

- 3 absentions (Mr Didtsch, Mme Dionis, Mme Dubus par procuration)
- 30 favorables

S'en rapportant à l'avis favorable par les Membres de la Commission « Finances et du Développement Economique » en date du 21 avril 2011 et les Membres de la Commission « Développement durable, environnement et déplacements urbains » en date du 22 avril 2011.

DECIDE d'approuver la convention

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la dite convention avec Menneval.

TRANSPORT URBAIN DE LA VILLE DE BERNAY – MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE ET PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TARIFS

Rapporteur : Madame Valérie BRANLOT.

Dans le cadre du renouvellement du marché de transport urbain, une refonte des horaires et des circuits est prévue afin de satisfaire les demandes des usagers.

La grille tarifaire applicable actuellement est la suivante :

Tarifs / Titres de transports	Tarif normal	-25 % Bénéficiaires : + 60 ans, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, invalides	-35% Bénéficiaires : Lycéens, étudiants de moins de 25 ans	Gratuit Bénéficiaires : enfants de moins de 6 ans, bénéficiaires du CCAS, Bénéficiaires de la carte pass'sport et culture
Ticket à l'unité	0,60 €	0,45 €	Réduction non applicable	Gratuit
Carte 10 trajets	5,50 €	4,12 €	Réduction non applicable	
Carte 40 trajets	20 €	15 €	13 €	

Cette grille n'ayant pas évolué depuis 2006, une modification de cette grille tarifaire et des tarifs est nécessaire afin de répondre aux besoins des usagers.

Il est proposé de remplacer la carte 40 trajets par un abonnement mensuel et de créer un abonnement annuel.

Par souci de meilleure compréhension pour les usagers, il convient également de n'appliquer qu'un seul taux de réduction pour l'ensemble des ayant droits. Ainsi, les plus de 60 ans, invalides, familles nombreuses, demandeurs d'emploi et moins de 25 ans, pourront bénéficier d'un taux de réduction de -30% sur l'ensemble des titres hors ticket unitaire.

Récapitulatif de la nouvelle grille tarifaire proposée :

Tarifs / Titres de transports	Tarif normal	Tarifs réduits (- 30 %) Ayant droits actuels (+ 60 ans, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, invalides, - de 25 ans)	Gratuit Bénéficiaires : enfants de moins de 6 ans, bénéficiaires du CCAS, Bénéficiaires de la carte pass'sport et culture
Ticket à l'unité	0,70 €	Réduction non applicable	Gratuit
Carte 10 trajets	6,00 €	4,20 €	
Abonnement mensuel	20,00 €	14,00 €	
Abonnement annuel	150,00 €	105,00 €	

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

- 8 abstentions (Mme Dubus par procuration, Mmes Dionis, Pitette, Varangle, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didtsch)
- 25 favorables

S'en rapportant à l'avis favorable par les Membres de la Commission « Finances et du Développement Economique » en date du 21 avril 2011 et les Membres de la Commission « Développement durable, environnement et déplacements urbains » en date du 22 avril 2011.

VALIDE cette proposition de grille tarifaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à engager toutes les démarches nécessaires pour sa mise en place.

TRAVAUX ECOLES PRIMAIRES – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'EURE

Rapporteur : Madame Marie-Lyne RIVIERE, Adjointe au Maire

Le rapporteur expose à l'assemblée que différents travaux sont envisagés dans les écoles primaires :

- **Ecole Ferdinand Buisson** : les grandes baies coulissantes de la salle de sports sont inutilisables et ont été condamnées, supprimant ainsi les issues de secours de cette pièce. Il est proposé de créer des sorties de secours et de modifier la façade pour remettre aux normes l'évacuation générale des locaux, pour un coût global de **9 150 € HT**.

- **Ecole Primaire Jean Moulin** : les stores dans les classes du bâtiment construit en 1981 sont usagés et ne répondent plus aux normes actuelles, il est proposé de les remplacer sur toutes les fenêtres pour un coût global de **13 320 € HT**.

Ces travaux d'un montant cumulé de **22 470 € HT** peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général de l'Eure au titre des travaux sur les constructions scolaires du 1er degré.

Avis favorable de la Commission des finances et du développement économique en date du 21 avril 2011

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la nécessité de réaliser les dits travaux.

SOLLICITE du Conseil Général de l'Eure l'attribution d'une subvention pour assurer le financement de ce projet dont le montant global est estimé à 22 470 € HT, ainsi que tout autre organisme ou dispositif susceptible d'intervenir au titre du présent projet.

ARRETE comme suit le plan de financement de cette opération

DEPENSES

Coût du projet	22 470 € HT	26 874,12 € TTC
----------------	-------------	-----------------

RECETTES

Subvention escomptée au titre du Conseil Général de l'Eure (40% du montant HT)	8 988 €
Participation de la Ville	13 482 €

AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT POUR DIFFERENTES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

Durant l'année 2011, la ville de Bernay souhaite mettre en œuvre différentes opérations, à savoir :

1°) L'aménagement du passage de la Cohue dont le coût s'élève à 41 400,00 € HT soit 49 514,40 € TTC.

2°) La restauration de la toiture de la crèche municipale dont le coût s'élève à 80 448,50 € HT soit 96 216,41 € TTC.

3°) Le nettoyage et le marquage au sol de la piste d'athlétisme du stade Robert Bataille dont le coût s'élève à 12 123,00 € HT soit 14 499,11 € TTC.

4°) L'aménagement d'une descente d'eau pluviale au niveau du vallon du Val Monard dont le coût s'élève à 66 889,60 € HT soit 79 999,96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'en rapportant à l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique en date du 21 avril 2011

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les subventions auprès de l'Etat (TIL, DGE...) ainsi que toutes les aides financières auprès des différents organismes susceptibles d'apporter leur concours.

FIXATION DES TARIFS POUR LE « CAMP ETE » ADOS ET L'ECHANGE EUROPEEN ORGANISES PAR LE CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : Madame Sophie DELANYS, Adjointe au Maire.

Le Centre de Loisirs organise du 04 au 16 juillet 2011, un camp dans l'Aveyron et accueillera un « échange Européen » pour adolescents du 26 juillet au 4 août 2011. Les jeunes fréquentant régulièrement cette structure et intéressés par ce séjour se sont inscrits pour participer à ces deux camps.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs suivants :

a) Camp d'ados

Quotients	BERNAY		EXTERIEUR	
	par jour	Séjour de 13 jours	par jour	Séjour de 13 jours
- 232	18,00€	234,00€	22,25€	289,25€
+ 232 à 398	20,70€	269,10€	25,65€	333,45€
+ 398 à 599	23,45€	304,85€	29,10€	378,30€
+ 599 à 981	26,25€	341,25€	32,60€	423,80€
+ 981 à 1383	30,15€	391,95€	37,25€	484,25€
+ 1383 à 1921	35,00€	455,00€	43,50€	565,50€
+ 1921	40,00€	520,00€	49,75€	646,75€

b) Accueil Echange européen

QUOTIENTS	BERNAY Journée	EXTERIEUR Journée
-232	18,30 €	22,30 €
+232 à 398	19,15 €	23,00 €
+398 à 599	20,05 €	24,15 €
+ 599 à 981	21,55 €	25,15 €
+ 981 à 1383	22,90 €	26,60 €
+ 1383 à 1921	25,10 €	28,55 €
+1921	27,80 €	30,50 €

Avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 21 avril 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE des tarifications susvisées.

TRAVAUX DE REFECTION DU BASSIN EXTERIEUR DE LA PISCINE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Marie-Lyne RIVIERE, Adjointe au Maire.

Suite aux conditions météorologiques exceptionnelles connues pendant la période hivernale 2010 / 2011, le bassin extérieur du centre nautique de Bernay a subi des dégradations importantes.

Pour des raisons évidentes de sécurité du public et pour permettre l'ouverture habituelle du bassin pendant l'été 2011, des travaux de réfection sont nécessaires et doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

Les travaux envisagés concernent le remplacement du carrelage dans le grand bassin extérieur et le traitement des joints assurant l'étanchéité de la structure.

Ils sont estimés à 66 308,00 € HT soit 79 304,37 € TTC.

Un financement de la part de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est envisageable pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

S'en rapportant à l'avis favorable par les Membres de la Commission « Finances et du Développement Economique » en date du 21 avril 2011.

APPROUVE le projet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à engager les démarches pour la réalisation de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DETR et toutes autres aides susceptibles d'être allouées.

RAPPORT ANNUEL SUR LES MUTATIONS DU PATRIMOINE COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2010 (ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2010)

Rapporteur : Monsieur Dominique BETOURNE, Adjoint au Maire.

En application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 08 décembre 1995, le rapporteur donne connaissance à l'assemblée délibérante du bilan des mutations immobilières conclues pendant l'exercice 2009 tel qu'il figure au tableau annexé au présent rapport.

Le rapporteur procède au rappel des motivations qui ont conduit la Commune à acquérir, échanger ou céder les biens concernés à savoir :

I – CESSIONS

- 1/ **Délibération du 27 mai 2010 – Cession à la Communauté de Communes de Bernay et des Environs(CCBE) d'une partie du 1^{er} étage de la Maison des Associations aux fins de création d'un pôle tertiaire :**

La Conseil Municipal a approuvé le projet porté par la CCBE visant à créer un pôle tertiaire au 1^{er} étage de la Maison des Associations, n°8 rue Jacques Philippe Bréant et décidé de lui céder une surface approximative de 1 241 m² (sous réserve de mesurage) au 1^{er} étage de l'aile Est de la Maison des Associations au prix de 108 000 €.

- 2/ **Délibération du 26 novembre 2010 – Cession au profit de la SARL de l'Arsenal d'une emprise de 397 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO n°305, boulevard Dubus aux fins de création d'une aire de stationnement :**

Par délibération du 29 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé le protocole d'accord conclu avec la SARL de l'Arsenal, domiciliée 2 rue du Château à Harcourt, constructrice de la résidence Gambetta (ancien arsenal des Pompiers), visant à lui permettre de respecter ses obligations en matière de places de stationnement requises par application du règlement du Plan d'Occupation des Sols.

En application de ce protocole, la Commune cède à la SARL une emprise de 397 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO n°305, boulevard Dubus, après aménagement par la Commune de 16 places de parking au prix convenu de 72 000 €.

- 3/ **Délibération du 26 novembre 2010 – Cession complémentaire à la CCBE du lot n°4 de la copropriété, au 2^{ème} étage de la Maison des Associations, aux fins de création d'un pôle tertiaire**

Par délibération du 27 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé de vendre à la CCBE, l'aile Est du 1^{er} étage de la Maison des Associations, représentant une surface de 1 241 m², afin de lui permettre de réaliser son projet de création d'un pôle tertiaire.

Au cours de l'élaboration du projet d'aménagement de bureaux par le Maître d'œuvre, il est apparu intéressant d'utiliser un petit local de 53 m² constituant le lot n°4 de la copropriété au 2^{ème} étage, sans affectation.

La Commune n'en ayant aucune utilité compte-tenu de sa situation peu accessible, le Conseil Municipal décide de le céder à la CCBE aux mêmes conditions financières que celles de la 1^{ère} vente soit pour le montant de l'évaluation du bien réalisée par France Domaine, minoré de 10 % : 4 500 €, frais d'établissement de l'acte authentique à la charge de l'acheteur.

II – ACQUISITIONS

- 1/ **Délibération du 27 mai 2010 - Acquisition des emprises foncières nécessaires à l'élargissement des voies communales n°665 dite « rue Chouquet » et n°688 dite « rue de la Grande Malouve » :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles ci-dessous désignées :

Parcelles cadastrées section	Contenance	Propriétaire
ZA n°107	2 ares 68 ca	Mme Yvette GABANOU
ZA n°218	77 ca	Mme Thérèse DUPONT
ZA n°219	74 ca	M. Jean-Pierre DUPONT
ZA n°253	1 are 98 ca	HGB Lotissement
TOTAL	6 ares 17 ca	

Ces parcelles constituent des bandes de terrains destinées à l'élargissement des Voies Communales 665 (dite rue Chouquet) et 688 (dite rue de la Grande Malouve) en application d'autorisations d'urbanisme données aux riverains.

- 2/ **Délibération du 27 mai 2010 - Reprise des Voiries et réseaux divers (V.R.D.) du programme de 16 logements construits par la Siloge avenue du Président J.F. Kennedy et rue J-F. Millet - Classement au rang des voies communales de cette dernière, acquisition des emprises foncières :**

Par délibération du 29 septembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de vendre à la Siloge le terrain nécessaire à la réalisation d'un programme de 16 logements individuels le long de l'avenue du Président J.F. Kennedy et accepté la rétrocession des espaces communs de l'opération, à l'achèvement des travaux, sous réserve de leur bonne exécution.

Le Conseil Municipal :

- a/ confirme sa décision du 29 septembre 2005, d'incorporer à titre gratuit les espaces communs de l'opération sus-visée dans le domaine public communal,
- b/ accepte la rétrocession par la Siloge, domiciliée n°6 bis boulevard Chambeaudouin, à Evreux, des voiries et réseaux divers du programme de 16 logements locatifs construit avenue du Président J.F. Kennedy et rue Jean-François Millet, à détacher de la parcelle cadastrée section BE n°276.
- c/ prononce le classement au rang des voies urbaines sous la désignation : VU n°691, de la rue Jean-François Millet.

- 3/ **Délibération du 03 septembre 2010 - Rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle de terrain nu cadastrée section ZA n°8 à Malouve :**

Par délibération du 27 novembre 2003, l'intervention de l'EPF Normandie a été sollicitée dans le cadre de la Convention d'Action Foncière (C.A.F.) conclue avec la Commune, pour l'acquisition d'un terrain en friche cadastré section ZA n°8, chemin de Ferrières, Hameau de Malouve, d'une surface de 80 a 40 ca, à titre de réserve foncière pour extension future de la zone d'activités.

Le délai de portage défini par la C.A.F., étant arrivé à son terme en 2010, le Conseil Municipal décide le rachat de ce bien au prix actualisé de 8 573,88 €,

4/ Délibération du 26 novembre 2010 - Rachat auprès de l'E.P.F. Normandie de la parcelle bâtie cadastrée section AH n°66, 7 rue Guy Pépin et des terrains nus cadastrés section AO n°283, 284, 287, 289, 290 et AX n°117 au sud de la gare SNCF (départ de la voie verte) :

Début 2005, l'EPF Normandie a acquis conclue avec la Commune, la parcelle bâtie cadastrée section AH n°66, 7 rue Guy Pépin et les terrains nus cadastrés section AO 283, 284, 287, 289, 290 et AX 117, propriété de Réseau Ferré de France, au Sud de la voie ferrée Paris/Caen/Cherbourg, pour une contenance de 1 ha 94 a 36 ca.

Le délai de portage défini par la C.A.F., étant arrivé à son terme en 2011, le Conseil Municipal décide le rachat de ce bien au prix actualisé de :

a/ parcelle bâtie AH n°66, 7 rue Guy Pépin :	49 752,89 €
b/ parcelles non bâties AO 283, 284, 287, 289, 290 et AX 117 :	<u>18 121,13 €</u>
	67 874,02 €

5/ Délibération du 26 novembre 2010 - Acquisition auprès de l'EPF Normandie d'une emprise de 397 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO n°305, boulevard Dubus :

Par délibération du 29 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé le protocole d'accord conclu avec la SARL de l'Arsenal, domiciliée 2 rue du Château à Harcourt, constructrice de la résidence Gambetta (ancien arsenal des Pompiers), visant à lui permettre de respecter ses obligations en matière de places de stationnement, requises par application du règlement du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Au terme de ce protocole, la SARL doit acquérir une emprise de 397 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO n°305, boulevard Dubus, après aménagement par la Commune de 16 places de parking.

Pour la réalisation de cet accord, le Conseil Municipal décide de procéder à l'achat anticipé de cette emprise auprès de l'EPF Normandie, actuel propriétaire.

En application des dispositions de la CAF contractualisée entre la Commune et cet établissement public, le prix de cette cession s'établit à 11 854,41 €, frais de géomètre-expert et d'acte notarié en sus,

6/ Délibération du 26 novembre 2010 - Acquisition du tronçon Nord du passage de la Cohue :

Par délibération du 21 décembre 2007, le Conseil Municipal a pris la décision de répondre favorablement à la demande des propriétaires riverains du passage de la Cohue, de voir cette allée privée incorporée au domaine public de la Commune, refaite et par la suite entretenue régulièrement par le service d'entretien de la voirie.

La Commune a déjà acquis, par l'exercice de son droit de préemption urbain, le tronçon Sud de cette allée qui débouche sur la rue Michel Hubert-Descours.

La situation foncière du tronçon Nord est la suivante :

Parcelles cadastrées section AP n°117 de 33 m² et 115 partielle de 11 m² : propriété de la SCI de la Petite Malouve.

Parcelle cadastrée section AP n° 225 de 8 m² : copropriété de Mesdames Plancqueel, Poupard, Feuillat et de Monsieur Fiquet.

Le Conseil Municipal décide de l'achat du tronçon Nord, débouchant sur la rue Thiers (entre les n°16 et 18), les 5 différents propriétaires ayant donné leur accord. Cette cession serait réalisée à titre gratuit, la Commune devant assumer les frais d'intervention du Géomètre-Expert et du Notaire.

III - TRANSFERT DE DROITS A RACHAT

Délibération du 27 mai 2010 - Transfert au profit de la CCBE des droits à rachat de la Commune auprès de l'EPF de Normandie, pour les terrains nus cadastrés section AK n° 413 et 414 rue Jacques Philippe Bréant aux fins de création d'une aire de stationnement et d'un escalier d'accès pour le pôle tertiaire à créer au 1^{er} étage de la Maison des Associations :

A la demande de la Commune, l'EPF Normandie a acquis en avril 2009 la partie Est du parc de l'ancienne maison de retraite « La Roseraie Sainte-Anne » jouxtant la rue Jacques Philippe Bréant.

Afin de satisfaire les besoins en matière de stationnement pour le pôle tertiaire que réalise la CCBE au 1^{er} étage de la Maison des Associations, le Conseil Municipal abandonne les droits à rachat du terrain nécessaire que la Commune possède auprès de l'EPF Normandie, propriétaire, et décide de les transférer au profit de la dite collectivité.

Il s'agit d'une emprise de 1 643 m² composée des parcelles cadastrées section AK n°413 et 414, dont la valeur actualisée par l'EPF Normandie s'établit aujourd'hui à 52 991,31 €.

IV - ECHANGES

NEANT

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif de l'exercice 2010, sans formuler d'observation particulière.

COMPTES ADMINISTRATIF 2010

Rapporteurs : Monsieur Jean-Hugues BONAMY et Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	13 161 953,61	13 668 532,72	506 579,11
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 002 du BP 2010)		504 808,77	504 808,77
	Résultats à affecter		→	1 011 387,88
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	2 730 459,17	4 991 923,94	2 261 464,77
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 001 du BP 2010)	3 958 190,88		-3 958 190,88
	Solde global d'exécution		→	-1 696 726,11
Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement			
	Investissement	1 303 191,00	3 105 952,00	1 802 761,00
Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		21 153 794,66	22 271 217,43	1 117 422,77

COMPTE ANNEXE LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	21 084,28	54 605,36	33 521,08
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 002 du BP 2010)		19 465,93	19 465,93
	Résultats à affecter		→	52 987,01
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	51 640,55	23 730,51	-27 910,04
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 001 du BP 2010)		106 381,24	106 381,24
	Solde global d'exécution		→	78 471,20
Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		72 724,83	204 183,04	131 458,21

COMPTE ANNEXE SERVICE DES EAUX		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	1 064 146,37	1 316 028,12	251 881,75
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 002 du BP 2010)		478 984,00	478 984,00
	Résultats à affecter		→	730 865,75
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	442 502,45	178 537,12	-263 965,33
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 001 du BP 2010)	32 431,00		-32 431,00
	Solde global d'exécution		→	-296 396,33
Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement			
	Investissement	197 830,50	500 000,00	302 169,50
Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		1 736 910,32	2 473 549,24	736 638,92

COMPTE ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	1 232 709,25	1 041 620,60	-191 088,65
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 002 du BP 2010)		706 706,00	706 706,00
	Résultats à affecter		→	515 617,35
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	294 039,62	260 403,37	-33 636,25
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 001 du BP 2010)	2 578,00		-2 578,00
	Solde global d'exécution		→	-36 214,25
Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement			
	Investissement	660 676,44	680 000,00	19 323,56
Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		2 190 003,31	2 688 729,97	498 726,66

COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT DU BOURG LECOMTE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	29 276,42		-29 276,42
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 002 du BP 2010)		29 276,42	29 276,42
	Résultats à affecter		→	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	2 250,00		-2 250,00
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 001 du BP 2010)		2 250,00	2 250,00
	Solde global d'exécution		→	0,00
Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		31 526,42	31 526,42	0,00

COMPTE ANNEXE CENTRE DE LOISIRS		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	393 411,51	394 791,40	1 379,89
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 002 du BP 2010)		1 720,00	1 720,00
	Résultats à affecter		→	3 099,89
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	2 133,79	2 991,87	858,08
	Résultats antérieurs (2009) reportés (ligne 001 du BP 2010)		12 577,00	12 577,00
	Solde global d'exécution		→	13 435,08
Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		395 545,30	412 080,27	16 534,97

- 2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995, le rapporteur donne connaissance des bilans des acquisitions et cessions immobilières conclues pendant l'exercice 2010 tels qu'ils figurent au tableau annexé aux comptes administratifs du budget principal

Le Conseil Municipal,

Considérant que les opérations immobilières susvisées, réalisées au cours de l'exercice 2010, n'appellent aucune observation particulière.

CONFIRME l'intégralité des décisions prises en la matière

DECIDE d'entériner le bilan annuel 2010 de ces opérations immobilières.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire n'a pas pris part au vote.

Suffrages exprimés : 32

Pour 24

Contre 08 (Mmes Dionis, Pitette, Dubus par procuration, Varangle, Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Didsch)

BUDGETS DES SERVICES ANNEXES EAU-ASSAINISSEMENT,

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire n'a pas pris part au vote.

Suffrages exprimés : 32

Pour 24

Abstentions : 08 (Mmes Dionis, Pitette, Dubus par procuration, Varangle, Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Didsch)

BUDGET DU LOTISSEMENT

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire n'a pas pris part au vote.

Suffrages exprimés : 32

Pour 32

BUDGET DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire n'a pas pris part au vote.

Suffrages exprimés : 32

Pour 32

BUDGET LOCAUX INDUSTRIELS

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire n'a pas pris part au vote.

Suffrages exprimés : 32

Pour 32

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MONSIEUR JEAN-JACQUES LEVASSEUR-TRESORIER MUNICIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, à l'issue du vote suivant :

Favorables : 25

- Ne prennent pas part au vote : 8 ((Mme Dubus par procuration, Mmes Dionis, Pitette, Varangle, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didtsch)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

Considérant qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier Municipal au titre de la gestion de l'année 2010, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

EMET une réserve quant au résultat de clôture, une différence de 318 085,80 € subsistant en investissement.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE RESULTATS 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'elle a :

- Par délibération en date du 28 avril 2011 approuvé le compte administratif de l'exercice 2010
 - Dont la **section de fonctionnement** faisait apparaître un excédent (hors reste à réaliser) d'un montant de 1 011 387,88 €
 - Dont la **section d'investissement** faisait apparaître :
 - un solde d'exécution global de - 1 696 726,11 €
 - un solde des restes à réaliser de 1 802 761,00 €
- } n'entraînant aucun **besoin de financement**

Il convient donc de procéder à l'affectation définitive de ces résultats

Dans ces conditions :

- Vu les **états des restes à réaliser au 31 décembre 2010**,
- Considérant les **besoins recensés pour l'exercice 2011**,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONFIRME le report de l'excédent, à la section de fonctionnement, à la ligne R002 (résultat d'exploitation reporté), soit 1 011 387,88 €.

DECIDE d'affecter le déficit, à la section d'investissement, à la ligne D001 (résultat d'investissement reporté), soit 1 696 726,11 €.

BUDGETS ANNEXES « EAU – ASAINISSEMENT » - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010.

Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint.

1°) BUDGET SERVICE DES EAUX

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'elle a :

Par délibération en date du 28 avril 2011 approuvé le **compte administratif** de l'exercice 2010 :

Dont la **section de fonctionnement** faisait apparaître un excédent (hors reste à réaliser) d'un montant de 730 865,75 €

Dont la **section d'investissement** faisait apparaître :

un solde d'exécution global de

- 296 396,33 €

un solde des restes à réaliser de

302 169,50 €

n'entraînant aucun **besoin de financement**

il convient donc de procéder à l'affectation définitive de ces résultats.

Dans ces conditions, :

Vu les **états des restes à réaliser** au **31 décembre 2010**,
Considérant les **besoins recensés** pour l'exercice **2011**,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONFIRME le report de l'excédent, à la **section de fonctionnement**, à la ligne **R002** (résultat d'exploitation reporté), soit **730 865,75 €**.

DECIDE d'affecter en excédent à la **section d'investissement** à la ligne R 001 (résultat d'investissement reporté), soit **5 773,17 €**.

2°) **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'elle a :

Par délibération en date du 28 avril 2011 approuvé le **compte administratif** de l'exercice 2010 :

Dont la **section de fonctionnement** faisait apparaître un excédent (hors reste à réaliser) d'un montant de **515 617,35 €**

Dont la **section d'investissement** faisait apparaître :

Un solde d'exécution global de

-36 214,25 €

un solde des restes à réaliser de

19 323,56 €

Entraînant un **besoin de financement** s'élevant à **16 890,69 €**

il convient donc de procéder à l'affectation définitive de ces résultats.

Dans ces conditions, :

Vu les **états des restes à réaliser** au 31 décembre 2010,
Considérant les **besoins recensés** pour l'exercice 2011,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONFIRME le report de l'excédent, à la section de fonctionnement, à la ligne R002 (résultat d'exploitation reporté), soit 498 726,66€.

DECIDE d'affecter en réserve (excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068) le montant nécessaire à la **couverture du besoin de financement** de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2010 soit 16 890,69 €.

BUDGET ANNEXE – AMENAGEMENT DE LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010.

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire.

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'elle a :

- Par délibération en date du 28 avril 2011 approuvé le compte administratif de l'exercice 2010
 - Dont la **section de fonctionnement** faisait apparaître un excédent (hors reste à réaliser d'un montant de 52 987,01 €)
 - Dont la **section d'investissement** faisait apparaître :
 - un solde d'exécution global de 78 471,20 €
 - un solde des restes à réaliser de 0,00 €

n'entraînant aucun **besoin de financement**

il convient donc de procéder à l'affectation définitive de ces résultats

Dans ces conditions :

- Vu les **états des restes à réaliser** au 31 décembre 2010,
- Considérant les **besoins recensés** pour l'exercice 2011,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME le report de l'excédent, à la section de fonctionnement, à la ligne R002 (résultat d'exploitation reporté), soit 52 987,01 €.

DECIDE le report de l'excédent à la section d'investissement, à la ligne R 001 (résultat d'investissement reporté), soit 78 471,20 €.

BUDGET ANNEXE – CENTRE DE LOISIRS - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010.

Rapporteur .Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'elle a :

- Par délibération en date du 28 avril 2011 approuvé le compte administratif de l'exercice 2010
 - Dont la **section de fonctionnement** faisait apparaître un excédent (hors reste à réaliser) d'un montant de

3 100,82 €

 - Dont la **section d'investissement** faisait apparaître :
 - un solde d'exécution global de

13 435,77 €

 - un solde des restes à réaliser de

0 €

} n'entraînant aucun **besoin de financement**

il convient donc de procéder à l'affectation définitive de ces résultats

Dans ces conditions:

- Vu les **états des restes à réaliser au 31 décembre 2010**,
- Considérant les **besoins recensés pour l'exercice 2011**,

Le Conseil Municipal , à l'unanimité,

DECIDE, le **report** du solde de l'**excédent**, en **section d'investissement**, à la ligne **R001** (résultat d'investissement reporté), soit **13 435,77 €**.

DECIDE, le **report** du solde de l'**excédent**, en **section de fonctionnement**, à la ligne **R002** (résultat d'exploitation reporté), soit **3 100,82 €**.

BUDGET PRIMITIF 2011 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis émis par la Commission « Aménagement, Eau et Assainissement » en date du 26 avril 2011,

DECIDE, à la majorité

Votants : 33

Favorable : 25 - Contre : 08 (Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Didtsch, Mmes Dionis, Pitette, Dubus (par procuration), Varangle.

1) d'arrêter le budget primitif 2011 du service de l'eau à la somme globale de :3 740 626 €

- ✓ Section d'investissement Dépenses - Recettes = 1 659 011 €
- ✓ Section de fonctionnement Dépenses - Recettes = 2 081 615 €

2) d'arrêter le budget primitif 2011 du service de l'assainissement à la somme globale de :
3 032 287 €

- ✓ Section d'investissement Dépenses - Recettes = 1 698 139 €
- ✓ Section de fonctionnement Dépenses - Recettes = 1 334 148 €

FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT, DE LA REDEVANCE POUR LE DEPOTAGE DES MATIERES DE VIDANGES – ANNEE 2011

Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire

Avis favorable de la Commission « Aménagement, Eau et Assainissement » en date du 26 avril 2011.

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

33 votants :

- 8 abstentions (Mme Dubus par procuration, Mmes Dionis, Pitette, Varangle, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didtsch)
- 25 favorables

DECIDE de fixer comme suit les différents tarifs :

Date d'effet : 1^{er} avril 2011

- Prix de vente de l'eau (HT) (*pas d'augmentation*)
le m3 = 1.28 €
- Redevance d'assainissement (HT) (*pour information, tarif 2010 : 0.85 €*)
le m3 = 0.90 €
- Prix de la location des compteurs (HT) (*pas d'augmentation*)
 - 12 mm = 13.08 €
 - 15 mm = 17.52 €
 - 20 mm = 18.60 €
 - 25 mm = 24.00 €
 - 30 mm = 28.44 €
 - 40 mm = 37.32 €
 - 60 mm = 76.44 €
 - 80 mm = 115.92 €
 - 100 mm = 239.28 €
- Redevance pour défaut de branchement (HT) (*pour information, tarif 2010 : 1.70 €*)
le m3 = 1.80 €

Date d'effet : 1^{er} janvier 2011

- Redevance pour le dépotage des matières de vidanges (HT) (*pas d'augmentation*)
le m3 = 7.32 €

BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget élaboré par la Commission des Finances, en date du 21 avril 2011,

DECIDE, à la majorité

Votants : 33

Favorable : 25 - Contre : 08 (Mrs Launay, Mesnildrey, Leroy, Didtsch, Mmes Dionis, Pitette, Dubus (par procuration), Varangle.

3) d'arrêter le budget primitif 2011 de la Ville de Bernay à la somme globale de :

24 133 250 €

✓ **Section d'investissement** Dépenses - Recettes = 9 462 720 €

✓ **Section de fonctionnement** Dépenses - Recettes = 14 670 530 €

2) de voter pour assurer l'équilibre de ce budget, le produit des impositions directes pour un montant de : 5 127 189 €

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DE LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX » 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY Adjoint au Maire

Vu l'avis émis par la commission « Finances et développement économique » en sa séance en date du 21 avril 2011,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE, d'arrêter le budget annexe (aménagement de locaux industriels et commerciaux) aux sommes de :

Investissement : Recettes - Dépenses 78 471 €

Fonctionnement : Recettes - Dépenses 104 497 €

ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE EDUCATION JEUNESSE 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY Adjoint au Maire

Vu l'avis émis par la commission « Finances et développement économique » en sa séance en date du 21 avril 2011,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'arrêter le budget du centre de loisirs à la somme de :

Investissement : Recettes - Dépenses 17 122 €

Fonctionnement: Recettes - Dépenses 534 157 €

VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES

Rapporteur : Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire

Le rapporteur explique la différence de taux entre 2010 et 2011. La réforme de la taxe professionnelle s'est accompagnée d'une refonte complète de la fiscalité locale. La

suppression de la part départementale de la taxe d'habitation et le transfert d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat sur la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties ont mécaniquement conduit à la réévaluation des taux communaux.

Les taux de fiscalité locale adoptés par la Commune en 2010 doivent donc être recalculés compte tenu de ces nouveaux éléments et afin de maintenir un produit fiscal équivalent. Les contribuables ne supporteront in fine, aucune charge supplémentaire en 2011 par rapport à 2010.

Pour la 8^{ème} année consécutive, la municipalité a en effet souhaité maintenir au même niveau la pression fiscale.

Base de calcul fixée par les services de l'Etat :

Taux de référence 2010		Taxe d'Habitation	Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
Commune	Membre d'un EPCI à fiscalité additionnelle	Taux voté 2010 de la commune majoré d'une fraction du taux départemental 2010 X 1,0340	Taux voté 2010 X 1,0485

Taxe d'Habitation : $(10,55 \times 1,0340) + (5,23 \times 1,0340) =$
 : $10,91 + 5,41 = 16,32 \%$

Pour information : Taux Départemental 2010 : 6,48 %
 Fraction retenue pour le calcul : 5,23 %
 La différence servant au calcul des taux de Taxe d'Habitation pour l'EPCI.

Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : $29,94 \times 1,0485 = 31,39 \%$

Taux d'imposition proposés pour 2011 :

		Pour mémoire
		Rappel des taux 2010
• Taxe d'habitation	= 16,32 %	10,55 %
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	= 22,08 %	22,08 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	= 31,39 %	29,94 %
• Cotisation Foncière des Entreprises	= 19,00 %	/ / / /

Vu l'avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 21 avril 2011.

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant ;

- 8 contres (Mmes Dionis, Pitette, Dubus par procuration, Varangle, Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Didtsch)
- 25 favorables

DECIDE de retenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation = 16,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 22,08 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 31,39 %
- Cotisation Foncière des Entreprises = 19,00 %

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Jean Hugues BONAMY, Adjoint au Maire

Se référant à l'avis favorable de la commission « finances et du développement économique » en date du 21 avril 2011,

Eu égard au crédit ouvert au titre du budget 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, certains Conseillers Municipaux n'ayant pas pris part au vote étant membres du bureau des associations suivantes :

Amicale Laïque le temps des cerises : Mr Didtsch
Association réhabilitation petit patrimoine de Bernay : Mr Didtsch
Association Bernay-Burkina Faso : Mr Didtsch, Mme LE Grand
Bleu Banane : Mme Pitette
L'Eglantine : Mr Didtsch
Librairie Associative le Rouge et le Noir : Mr Didtsch
MJC : Mr Didtsch, Mme Dionis
Culture Bibliothèque pour tous : Mme Le Grand
Les Amis de BERNAY : Mme Le Grand
Association des Parents d'élèves Groupe Scolaire Jean Moulin : Mme Varangle
FCPE le Hameau : Mme Varangle
Parentalement votre: Madame Pitette
Amicale des donneurs de Sang : Mr Didtsch
Association de quartier du Bourg le Comte : Mme Pitette
Déclic : Mr Didtsch
Association des paralysés de France : Mme Le Grand
Au passe temps Bernayen : Mme Angot
La France en courant : Mr Sourdon
SCB Rugby : Mr Baroche
SCB Sauvetage : Mr Baroche
Bernay Plongée Plaisir : Mme Le Grand
Comité entente anciens combattants de Bernay : Mr Berville
UNCAFN : Mr Berville

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention en €
SUBVENTIONS NORMALES	
CULTURE / LOISIRS	
AAPPMA (pêche)	150,00 €
AMICALE LAÏQUE LE TEMPS DES CERISES	866,00 €
APEC ÉCOLE DE MUSIQUE	400,00 €
ASS RÉHABILITATION PETIT PATRIMOINE	661,00 €
BERNAY BIENVENUE	315,00 €

BERNAY BURKINA FASO	724,00 €
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	150,00 €
BLEU BANANE	1 575,00 €
CERCLE PHILATÉLIQUE	416,00 €
CHORALE LA CHARENTONNE	1 281,00 €
COMITÉ DE JUMELAGE	2 268,00 €
CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS	1 155,00 €
GROUPE NORMAND DE RECHERCHE	163,00 €
L'ÉGLANTINE	1 000,00 €
LIBRAIRIE ASSOCIATIVE LE ROUGE ET LE NOIR	493,00 €
LES AMIS DE BERNAY	525,00 €
LES VIEUX VOLANTS BERNAYENS	850,00 €
MJC	46 700,00 €
PHOTO CLUB DE BERNAY	2 079,00 €
ENVIRONNEMENT	
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE	100,00 €
MILITAIRE	
ADIRP (Asso Départementale Internés Résistants Patriotes)	50,00 €
ANCAC (Asso Nationale des Cheminots Anciens Combattants)	50,00 €
1ER BATAILLON DE MARCHÉ DE NORMANDIE	52,00 €
701ÈME SECTION DES MÉDAILLES MILITAIRES	52,00 €
COMITÉ ENTENTE ANCIENS COMBATANTS	210,00 €
LES ANCIENS D'INDOCHINE	150,00 €
UNCAFN	315,00 €
PETITE ENFANCE / EDUCATION	
A L'HEURE DES ASSMATS	210,00 €
APE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE F BUISSON	48,00 €
APE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY	48,00 €
APE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DES FONTAINES	48,00 €
APE DE L'ÉCOLE MATERNELLE F BUISSON	48,00 €
APE DE L'ÉCOLE PAUL BERT	48,00 €
APE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	96,00 €
APE GROUPE SCOLAIRE DU BOURG LE COMTE	96,00 €
D.D.E.N. (éducation nationale)	160,00 €
FCPE LE HAMEAU	48,00 €
PEEP LEP	48,00 €
PEEP LYCÉE FRESNEL	48,00 €
PEEP MARIE CURIE	48,00 €
PARENTALEMENT VOTRE - BERNAY	750,00 €
SANTE / SOCIAL	
ADIL	1 600,00 €
ALCOOL ASSISTANCE	1 050,00 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES	320,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE	207,00 €
AQBL	2 842,00 €
AU PASSE TEMPS BERNAYEN	3 150,00 €
AVEDE ACJE (aide aux victimes)	3 250,00 €
BIBLIOTHÈQUE ET SONOTHÈQUE 2000	480,00 €

DÉCLIC	478,00 €
FNATH (accidentés de la vie)	150,00 €
RÉSEAU LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ	500,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	250,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	207,00 €
VEUVES ET VEUFS DE BERNAY	480,00 €
SPORT	
Ass. Les Bipèdes Bernayens	1 000,00 €
Aikibudo et Kobudo SCB	650,00 €
Athlétisme SCB	5 900,00 €
Basket Ball SCB	6 000,00 €
Billard Club	1 150,00 €
Boule Bernayenne SCB	1 100,00 €
Body Sculpture Boxing Club Bernayen	500,00 €
Escrime SCB	3 000,00 €
Gymnastique Espérance SCB	5 800,00 €
Gymnastique Volontaire Bernay	600,00 €
Hand-ball SCB	8 200,00 €
Judo Club Bernay	4 800,00 €
Natation SCB	5 000,00 €
Sauvetage SCB	790,00 €
Natation Synchronisée SCB	2 100,00 €
Rugby SCB	10 250,00 €
Tennis SCB	2 450,00 €
Tennis de Table SCB	3 050,00 €
Tir SCB	2 700,00 €
Volley-Ball SCB	4 000,00 €
Sporting Club de Bernay	1 500,00 €
Vélo-club Bernayen	4 500,00 €
Vertical'Cit� (escalade)	900,00 €
Les Squales Bernayens	1 700,00 €
Bernay plongée plaisir	300,00 €
Golf de la Charentonne	300,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
La France en courant	3 000,00 €
ONAC	200,00 €
Le Trophée Vert	7 625,00 €
Festival des Marionnettes	8 280,00 €
Chorale de la Charentonne	300,00 €
Les Amis de Bernay	75,00 €

CHARGE Monsieur le Sénateur Maire ou l'Adjoint délégué de la mise en œuvre de la présente décision.

Fin à 23 heures 15 minutes